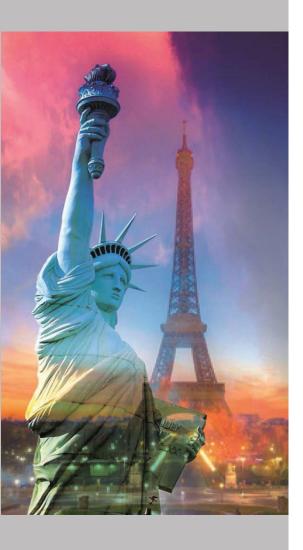
COMMISSION

PARIS - NEW YORK

Responsable : BENOÎT CHARRIÈRE-BOURNAZEL



COMPTE-RENDU

Déplacement à New-York

8 - 10 mai 2013



La Commission Paris - New York a organisé le déplacement du Bâtonnier de Paris, Mme Christiane Féral-Schuhl, à New York, les 8 et 10 mai derniers, en compagnie d'une délégation composée de M. Thomas Baudesson, membre du Conseil de l'Ordre, d'Alexandre Vermynck et Constance Debré, les 1er et 2e secrétaires de la Conférence 2013, et de Brigitte Gambini, référent sur place de la Commission Paris-New York.

Ce déplacement avait pour mission de se rapprocher des avocats parisiens exerçant à New York, et new yorkais, membres du barreau de Paris, mais aussi de resserrer les liens du barreau de Paris avec les associations de barreaux locales; il s'inscrivait aussi dans l'approche transversale et transgénérationnelle soutenue par Mme Christiane Féral-Schuhl tout au long de son mandat.

Au programme figuraient:

- Rencontres de la délégation avec les personnalités locales du monde du droit (juridique : institutionnels et praticiens ; judiciaire et académique) ainsi que les représentants des intérêts économiques de nos deux pays (institutionnels et entreprises) ; réunion informelle à la Représentation Permanente de la Francophonie auprès des Nations-Unies, sur le thème de la diversité des cultures juridiques;
- Réunion au Consulat Général de France à New-York, en la présence de M. Bertrand Lortholary, Consul Général à New-York et du Consul Général Adjoint, M. Bernard Faro. Participaient à cette réception, une centaine d'avocats, directeurs juridiques, magistrats, professeurs des écoles de droit des diverses universités new-yorkaises, et représentants de la communauté des institutionnels français ; une réunion qui marquait le coup d'envoi d'une nouvelle dynamique de coopération franco-américaine en matière juridique, multidisciplinaire et transgénérationnelle, à la fois plus pragmatique et plus visionnaire, telle qu'illustrée par les discours du Consul Général, de notre bâtonnier et de notre référent (http://www.consulfrance-newyork.org/Reception-au-Consulat-en-presence);
- Conférence de droit comparé à la New York City Bar Association (NYCBA), co-sponsorisée par le NYCBA Council on International Affairs, sur le thème de la « Confidentialité Dans Tous Ses Etats ». Cette conférence abordait, plus particulièrement (en deux panels, de quatre intervenants chacune dont Christiane Féral-Schuhl et Thomas Baudesson), la Protection des Données Informatiques (Privacy and Data Protection), d'une part, et le Secret Professionnel (Client Attorney Privilège v/Secret Professionnel), d'autre part.

M. Thomas Baudesson a décrit le fonctionnement de ces associations d'avocats, dont l'adhésion n'est pas obligatoire et qui réunit plus d'un tiers des avocats new yorkais pour le NYCBA et près de 40% de l'ensemble des avocats pour l'ABA. Il a fait observer que ces Bar Associations s'apparentaient davantage à des Clubs ou des sociétés savantes qu'à des Ordres au sens où nous l'entendons en France car ils ne sont chargés ni des admissions ni de la discipline (ces fonctions étant assurées par le tribunal). Ces Associations exercent, en revanche, les fonctions traditionnelles d'élaboration des règles professionnelles, de formations etc. Ils sont également consultés à l'occasion de la nomination des juges fédéraux.

Thomas Baudesson a d'ailleurs évoqué la carrière d'une "Juge Fédéral" rencontrée lors de ce déplacement. Cette dernière, auparavant avocate associée au sein d'un cabinet new-yorkais réputé, a expliqué comment elle était devenue "Juge Fédéral", à la suite d'un processus de sélection très rigoureux.

Constance Debré a évoqué la participation de la délégation à une audience en matière de faillite, ainsi que l'approche souvent choisie par les magistrats américains saisis d'une affaire, de solliciter des parties afin qu'elles tentent de trouver une solution à leur différend, avant d'entendre de

nouveau le dossier. Elle a également fait état de la participation de la délégation à un colloque sur la confidentialité et le secret professionnel qui s'est déroulé dans les locaux du New York City Bar Association. Elle a enfin mentionné la rencontre avec l'ambassadeur de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) auprès des Nations Unies et d'une discussion ouverte avec de nombreux membres de l'OIF au cours de laquelle ont été évoqués d'une part la place du droit civil ou continental dans un contexte évident de forte concurrence de la Common Law, et d'autre part, le recul de la représentation des français au sein des institutions des Nations Unies, notamment au sein de la Cour Pénale Internationale.

Cette conférence avait pour objectif de mettre en lumière les différences d'approches et de législations applicables et, le cas échéant, ouvrir un travail de convergence pour faciliter les relations transfrontalières. Cette conférence devrait être la première d'une série organisée par la Commission Paris-New York qui couvrira aussi le secret de fabrique, en matière de propriété intellectuelle, et autres déclinaisons de ce thème.

À l'occasion de ce déplacement, Mme le Bâtonnier a également retenu l'idée d'un "fil rouge" à mettre en place avec les présidents de grands barreaux pour exprimer des positions communes fortes en faveur de la profession et de la défense des droits de l'Homme dans le monde.

Brigitte Gambini, référent de la Commission Paris – New York, a pu déclarer, à l'issue de cette visite de trois jours du Bâtonnier à New York:

« Nous avons été reçus avec enthousiasme par nos amis américains et les représentants de la communauté française à New York, qui ont apprécié notre démarche et se sont montrés à l'écoute de nos propositions. Il y a, de part et d'autre de l'Atlantique, une véritable conscience de la nécessité d'une communication et d'une coopération soutenues et ininterrompues entre nos barreaux, mais aussi entre nos communautés du droit et des affaires, et les divers organismes institutionnels impliqués dans nos relations transatlantiques. Il est de notre devoir de combler ces attentes.

Le renforcement des rapports entre nos barreaux passera donc par l'interaction des principaux acteurs de la vie académique, judicaire, économique et culturelle dont nous avons rencontré certains des représentants au cours de cette visite : Présidents d'Universités, Président de l'Association of the Bar of the City of New York (NYCBA); Président–Elect of the American Bar Association (ABA); Directeur d'UbiFrance, Amérique du Nord, Directeur Général de la French-American Chamber of Commerce ; Ambassadeur - Représentant Permanent de la Francophonie auprès des Nations Unies et représentants des pays membres ; Magistrats de la US Bankruptcy Court et de la US International Trade Court.

Il a été discuté de points pratiques, qui se mettront en place dans les prochains mois, tels que :

1. Coopération renforcée pour l'établissement de programmes de formation continue des avocats, à mettre en place dans les universités, les multiples associations d'avocats (NYCBA, NYSBA, ABA, FABA) et dans les cabinets ; reconnaissance d'équivalence entre les programmes CLE américains et de formation professionnelle français; soutien des différents organismes institutionnels français et franco-américains de New York (Chambre Franco-américaine, Ubifrance) à l'« opération coup de poing 100 stages » instaurée par le Bâtonnier au début de son mandat, pour les jeunes avocats. Cette initiative a pour objectif l'obtention de 100 stages par an, par pays où une commission bilatérale du barreau a été mise en place, soit en cabinet, soit en entreprise, ou encore auprès de juridictions fédérales (d'où les interlocuteurs rencontrés).

- 2. Communication accrue en vue de développer une meilleure compréhension des systèmes de droit et spécialités de droit en présence, par le biais de programmes de droit comparé, dans le cadre de la formation continue mais aussi à l'attention des entreprises qui se préparent à exporter ou s'implanter, d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique.
- 3. Travail bilatéral et interprofessionnel (universitaires, magistrats, conseils d'entreprise et avocats) pour une meilleure efficacité du droit et des procédures dans les rapports transfrontaliers; et travail de convergences et d'harmonisation, par le biais, notamment de conférences telles que celle organisée, le 9 mai, à la NYCBA, sur le thème de la confidentialité dans tous ses Etats plus particulièrement, la comparaison des législations applicables aux Etats-Unis et en France, en matière de protection des données et de secret professionnel, questions pratiques et résolution des conflits dans les dossiers transfrontaliers.
- 4. Soutien logistique et stratégique au développement économique des entreprises dont le droit est sousjacent, de part et d'autre de l'Atlantique, à l'appui des organismes institutionnels (Chambres de Commerce, Ubifrance, pôles de compétitivité).
- 5. Actions communes des multiples associations d'avocats américaines et du barreau de Paris, aux côtés des organisations humanitaires, sur le terrain des droits humains (de l'homme, de la femme, de l'enfant) à l'extérieur des frontières.
- 6. Implication des pays francophones, de même culture juridique, pour une vraie cohésion des efforts dans l'action commune de préservation et rayonnement de notre système de droit et des valeurs en dehors des frontières ; participation à un travail commun sur les convergences dans le respect des diversités juridiques et culturelles ; le tout en coopération avec la Représentation Permanente auprès des Nations Unies et les représentants des pays membres de la Francophonie.

Si nous maintenons le dialogue avec chacun des interlocuteurs rencontrés et d'autres encore, nous allons pouvoir avancer collégialement et créer une nouvelle dynamique qui est attendue de beaucoup. Cette dynamique de coopération se place en soutien des membres de notre profession à l'international, des intérêts et des valeurs qu'ils représentent, qu'ils exercent en France ou aux Etats-Unis. C'est la mission assignée à cette commission Paris-New York, et nous allons nous attacher à la poursuivre en suivant la feuille de route que cette visite du Bâtonnier à New York a permis de crédibiliser.

En plus des travaux de la commission, la présence des délégations et la participation des avocats parisiens, comme intervenants, à la réunion annuelle de l'ABA, en septembre prochain à San Francisco et, généralement, aux conférences des associations d'avocats américains devra permettre au barreau de Paris d'ancrer son message et accroitre sa visibilité. »